



Protoxyde d'azote (Gaz hilarant) Dossier en ligne

<http://www.dicadd13.fr/>

Espace professionnel > Espace documentaire > Produit > Protoxyde d'azote



pole.info@dicadd13.fr
www.dicadd13.fr

Dispositif Information Coordination Addictologie 13

Données d'observation

Risques

Prévention

Législation

A qui s'adresser ?

2021

Ce document propose des liens vers des ressources sur la thématique du Protoxyde d'azote. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif.

Données d'observation



De nouveaux chiffres sur l'usage détourné de protoxyde d'azote (« gaz hilarant ») pour éclairer les autorités sanitaires

Ministère des solidarités et de la santé, communiqué de presse, 9 juillet 2020

[Lire le communiqué en ligne](#)

CEIP-A Ile de France - Centre VDL



La consommation de poppers et de protoxyde d'azote par les étudiants en France. L'étude COSYS : premier observatoire français des usages actuels de substances psychoactives chez les étudiants

A. Batisse, L. Chaouachi, S. Djeddar, CEIP-A, 2019, 7 p.

L'enquête appelée COSYS (French Study on COgnitive Enhancement and Consumption of Psychoactive Substances Among Youth Students) forme le premier observatoire français des usages de substances psychoactives (SPA) chez les étudiants. Il s'agit d'une étude observationnelle

transversale visant à explorer le phénomène du dopage intellectuel, des conduites dopantes et, de façon générale, des consommations de SPA chez les étudiants. Cette évaluation porte à la fois sur la proportion d'usage, les motivations des consommations et le lien potentiel avec la qualité de vie des étudiants.

[En savoir plus](#)

Risques



Protoxyde d'azote : des intoxications en hausse ANSM, 16 novembre 2021

Le protoxyde d'azote, communément appelé « gaz hilarant » ou « proto », est de plus en plus détourné pour un usage récréatif. Dans la continuité des rapports produits en 2019, l'Anses et l'ANSM publient de nouveaux chiffres sur ces détournements d'usage signalés aux centres antipoison (CAP) et aux centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance - addictovigilance (CEIP-A). Ils confirment la très nette augmentation des cas d'intoxication en 2020 chez un public jeune. Ces intoxications s'accompagnent de conséquences neurologiques parfois graves et durables, en particulier chez les consommateurs réguliers.

[Lire le communiqué](#)

[télécharger tous les documents en rapport](#) : le rapport d'expertise du CEIP -Addictovigilance de Nantes, le compte-rendu du Comité scientifique permanent « interface avec le réseau de toxicovigilance » de l'ANSM, le rapport d'étude de toxicovigilance de l'Anses, un article de la revue Vigil'Anses

Prévention



L'usage détourné du protoxyde d'azote, une pratique à risques de plus en plus répandue Mildeca, juin 2020

La Mildeca met en ligne sur son site internet et sur les réseaux sociaux des vignettes et affiches à imprimer :



Le proto Kesako ?

Le proto ça fait quoi ?

Le proto c'est dangereux ?

Bien qu'en vente libre, offrir ou proposer du protoxyde d'azote n'est pas sans conséquence

J'ai trouvé des cartouches appartenant à mon ado, je fais quoi ?

Que dire à un jeune qui consomme ?

Le proto c'est pas écolo

Série # protoxyde d'azote. Le savais tu ?

Affiche pour les commerçants

[En savoir plus](#)



Le protoxyde d'azote en consommation récréative

Bertrand Nalpas, Maad digital, 5 septembre 2019

Détourné de son usage médical ou industriel, le gaz NO₂ est aussi une drogue festive : le point sur cette substance psychoactive.

[Lire l'article en ligne](#)



« Gaz hilarant » : Pas si drôle que ça ?

Avenir Santé, Flash Addict n°5

[Consultez le site internet](#)



Protoxyde d'azote ou gaz hilarant. Et si on en parlait ?

CEIP A, 2019

[Voir le document](#)



Protoxyde d'azote

Drogues Info Service, Le dico des drogues

(Statut légal, Dépistage, Modes de consommation, Effets recherchés, Effets secondaires, Risques et complications, Dépendance, Grossesse, Conseils de réduction des risques)

[Voir le site internet](#)

Législation

Loi n° 2021-695 du 1 juin 2021 tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote

Journal Officiel, n°126, 02/06/2021

Le président de la république promulgue la présente loi qui modifie le code de la santé publique, en rétablissant dans la troisième partie du dit code un livre sixième traitant de la lutte contre les usages détournés et dangereux de produits de consommation courante, et en insérant aussi après le chapitre troisième du titre deuxième du livre huitième de la même troisième partie de ce même code un chapitre troisième bis relatif également à la lutte contre les usages détournés et dangereux de produits de consommation courante.

[Téléchargez le texte](#)

A qui s'adresser ?

Les structures de prise en charge spécialisées en addictologie

Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) apportent une réponse aux demandes des jeunes et de leurs parents en difficulté avec les consommations de produits ou des conduites addictives. Elles accueillent tous les jeunes de moins de 25 ans et leur famille ou entourage proche, qui souhaitent une information ou une prise en charge de leur consommation.

Les dispositifs spécifiques d'accueil des jeunes et de leur entourage, non spécialisés en addictologie

Ils appartiennent au secteur médico-social. Ce sont les ESJ Espaces Santé Jeunes et les PAEJ Point Accueil Ecoute Jeunes.

Retrouvez toutes les coordonnées des structures du département des Bouches-du-Rhône sur [l'annuaire](#) du site internet du DICAdd13.

Pour toute demande d'aide concernant la prise en charge d'une conduite addictive, contactez l'équipe du DICAdd13 :

Tel : 04 88 92 70 13 Mail : contact@dicadd13.fr



Pour plus d'information sur le dispositif médico-social et sanitaire de prise en charge des personnes présentant une conduite addictive, téléchargez le document de présentation réalisé par le DICAdd13 : www.dicadd13.fr > Espace documentaire > Données de base > onglet « Orienter »